

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2010

DELIBERATION

OBJET : Campagne de ravalement – secteur du centre commercial

Rapporteur : Daniel LE GALLUDEC

Lors du conseil municipal du 11 mars 1999, il avait été décidé la mise en place d'une campagne de ravalement sur les secteurs du centre ville, Lomener et Kerroch.

Le conseil municipal lors de sa séance du 29 mars 2010 a approuvé les barèmes 2010.

Afin d'inciter les propriétaires à entretenir leur patrimoine, à participer à l'embellissement de l'espace et en accompagnement des travaux du centre commercial, il est proposé de passer de 10 à 20 % la subvention des travaux de ravalement pour une période de trois ans.

Les subventions sur le centre commercial (zone Ucc du PLU) seront conditionnées à la rénovation des façades commerciales (enseignes et vitrines). Cela permettra une approche qualitative sur ce secteur en renouvellement.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier » et « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le complément de subvention de 10 à 20 % pour le ravalement des façades sur le centre commercial selon le plan ci-joint et sur une période de trois ans ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
Loïc LE MEUR